

SAS Régie d'immeubles NEYRAT Capital : 150 000.00 € SIREN : 726 220 148

SIRET : 726 220 148 00290 RCS Chalon-sur-Sadine 62 B 14 N° TVA FR 07726220148 Carte Professionnelle GESTION IMMOBILIERE CPI 7101 2016 000 003 109

Garantie financière CEGC

TSA 92919 LA DEFENSE Cedex

16 Rue Hoche Tour Kupka B



# HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Prestations	Honoraires TTC*

## **P**RESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL\*\*

Immeuble à destination totale d'habitation	Entre 150.00 € et 250.00 €/lot
Immeuble à destination totale autre que d'habitation	Entre 150.00 € et 300.00 €/lot

#### PRESTATIONS PARTICULIERES HORS FORFAIT

Vacation horaire	98.00€
------------------	--------

### **PRESTATIONS INDIVIDUELLES**

• État-daté	380.00€
Mise en demeure	36.00€
Autres prestations	Sur demande et devis
	Voir contrat de syndic

#### PRESTATIONS HORS CONTRAT DE SYNDIC — APRÈS ACCORD DU COPROPRIETAIRE

Pre état-daté	200.00€
• Frais de prélèvement mensuel des charges de copropriétés	12.00 €/an

Le montant des honoraires perçus ne saurait être inférieur à 1200.00 €.

<sup>\*</sup> Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20.00% incluse.

<sup>\*\*</sup> Ces prestations correspondent à minima à celles énoncées par le décret n°2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndic de copropriété et les prestations particulières.